

## COMMUNE D'HAVERSKERQUE

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2018

Date de convocation : 17/12/2018

Date d'affichage : 17/12/2018

#### **Nombre de Membres**

**En Exercice : 12**

**Présents : 8**

**Votants : 11**

L'an deux mil dix-huit ;

Le vingt-et-un décembre à dix-neuf heures trente minutes ;

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-

Michel LAROYE, Maire, et suite de convocation en date du dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : MM. Jean-Michel LAROYE, Eddy ROLIN, Philippe BLERVAQUE, Thierry HENNION, Julien NOEL, Roland WILLEMS

Mmes

Céline ARNOULT DE ALMEIDA, Caroline TIESSET,

Absents excusés : Mme Catherine GOEDGEBUER donnant procuration à M Thierry HENNION, Mme Marie SAILLY donnant procuration à M Roland WILLEMS, Mme Sophie ROOSES donnant procuration à Mme Caroline TIESSET

Absents : M. WILLEMS Roland, Christophe COLSON, Mme Sophie ROOSES.

*Madame Céline ARNOULT DE ALMEIDA a été élue secrétaire.*

#### **1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Le procès-verbal de la séance du 5 NOVEMBRE 2018 est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Tarifs communaux 2019 :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, comme chaque année, il convient de fixer les tarifs communaux applicables au 1<sup>er</sup> janvier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, complète le tableau des tarifs communaux comme suit :

|  |              | <b>Tarifs au<br/>01/01/2018</b> |
|--|--------------|---------------------------------|
| <b><u>Location Salle des Fêtes</u></b> |              |                                 |
| <b>avec cuisine</b>                    | Haverskerque | <b>230.00 €</b>                 |
|  | Extérieurs   | <b>330.00 €</b>                 |
| Jour supplémentaire                    | Haverskerque | <b>125.00 €</b>                 |

|  |                         |                 |
|--|-------------------------|-----------------|
|  | Extérieurs              | <b>175.00 €</b> |
| <b>Salle seule</b>                                     | Haverskerque            | <b>125.00 €</b> |
|  | Extérieurs              | <b>175.00 €</b> |
| Jour supplémentaire                                    | Haverskerque            | <b>62.00 €</b>  |
|  | Extérieurs              | <b>90.00 €</b>  |
| <b><u>Location Salle Cassin</u></b>                    | Haverskerque            | <b>83.00 €</b>  |
|  | Extérieurs              | <b>123.00 €</b> |
| Jour supplémentaire                                    | Haverskerque            | <b>83.00 €</b>  |
|  | Extérieurs              | <b>123.00 €</b> |
| <b>Caution</b> de réservation de salle : 50 % du tarif |                         |                 |
| <b><u>Location de vaisselle</u></b>                    | le couvert              | <b>0.56 €</b>   |
| Forfait nettoyage vaisselle                            | (Salle Cassin)          | <b>41.00 €</b>  |
| Vaisselle manquante ou cassée                          | <b>VALEUR DE RACHAT</b> |                 |
| <b>Location Mange debout</b>                           |                         | <b>15.00 €</b>  |
| <b><u>Location de flûtes à champagne</u></b>           | La flûte                | <b>0.14 €</b>   |
| Caution de réservation flûtes                          | 50 flûtes               | <b>46.00 €</b>  |
| <b><u>Assurance risque locatif</u></b>                 | Repas                   | <b>46.00 €</b>  |
|  | Vin d'honneur           | <b>24.00 €</b>  |
| <b><u>Forfait inventaire location salle</u></b>        | 1 heure                 | <b>25.00 €</b>  |
| <b><u>Prêts divers</u></b>                             |                         |                 |
| Forfait prêt tables et chaises                         |                         | <b>35.00 €</b>  |
| Transport  |                         | <b>15.00 €</b>  |
| <b><u>Photocopies</u></b>                              |                         |                 |
| A4   | Noir et Blanc           | <b>0.10 €</b>   |
|  | Couleur                 | <b>0.20 €</b>   |

|   |                      |                 |
|---|----------------------|-----------------|
| A3  | Noir et Blanc        | <b>0.20 €</b>   |
|   | Couleur              | <b>0.30 €</b>   |
| Forfait association                               | 630 A4               |                 |
| <b><u>Cimetière</u></b>                           |                      |                 |
| Concession au cimetière                           | m <sup>2</sup>       | <b>110.00 €</b> |
| Superposition                                     |                      | <b>160.00 €</b> |
| Colombarium                                       | la case              | <b>770.00 €</b> |
| <b><u>Droits de place commerces ambulants</u></b> |                      |                 |
| Commerce régulier                                 | Par trimestre        | <b>32.00 €</b>  |
| Occasionnel                                       | Journée              | <b>5.00 €</b>   |
| <i>Occupation continue</i>                        | <i>Par trimestre</i> | <b>40.00 €</b>  |

### **3. Affiliation d'une commune auprès du CDG :**

Par courrier en date du six décembre 2018, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord demande l'avis du Conseil Municipal sur l'affiliation volontaire de la Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles auprès de leur service.

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter cette affiliation.

### **4. Lancement du projet d'aménagement de la RD916 :**

Lors du Conseil Municipal en date du mercredi 11 Avril 2018, les membres du conseil municipal a émis un avis favorable, à l'unanimité, sur le projet d'aménagement des trottoirs, parkings et effacement de réseaux, accessibilité, sur la RD 916, Rue du 11 Novembre et Rue du 8 Mai, pour permettre le dépôt des dossiers de subvention.

M Eddy ROLIN expose le dossier, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le dépôt des dossiers.

### **5. Convention 2019 avec le SIECF :**

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juin 1966 portant création du SIECF,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2012 portant fusion du SIECF et des SER de Bourbourg, Bergues, Morbecque, Steenvoorde et Hondshoote,

Vu les statuts du SIECF,

Vu le contrat de concession conclu entre le SIECF et ERDF pour la distribution publique d'électricité,

M. LAROYE Jean-Michel, Maire de la commune de Haverskerque rappelle que la commune est membre du SIECF.

Le SIECF est un syndicat intercommunal à vocation multiple. A ce titre, il exerce une compétence obligatoire celle d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité, il est propriétaire des réseaux basse et moyenne tension. Il a confié l'exploitation de ce réseau électrique à ERDF, par le biais d'un traité de concession.

Ensuite, M. le Maire expose au conseil municipal l'intérêt de réaliser des travaux d'effacement et / ou d'enfouissement des réseaux électriques sur la RD 916. Ces travaux s'intégreront dans un projet global de réaménagement du cadre de vie.

M. le Maire précise que les travaux d'effacement et / ou d'enfouissement des réseaux électriques entrent dans le cadre de l'article 8 du contrat de concession signé entre le SIECF et ERDF. La maîtrise d'ouvrage est assurée par ERDF. Le financement de ce programme est assuré majoritairement par le SIECF et ERDF. Le reste à charge pour la Commune sera entre 20 et 30 % du montant des travaux.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur le principe de ses travaux et :

- Valide le projet exposé dans présente délibération
- Autorise M. le Maire à déposer une demande de prise en charge au SIECF, du dossier présenté, au titre de l'article 8 du traité de concession avec ERDF
- Donne un accord de principe pour la prise en charge à hauteur 20% à 30 % du montant des travaux d'effacement et / ou d'enfouissement des réseaux électriques

#### **6. Prise en charge des séances de natation pour l'école :**

En date du 14/12/2017, le conseil municipal a émis un avis favorable pour une convention prise en charge des séances de natation et de transport.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, considérant qu'un cycle scolaire correspond à 10 semaines travaillées, la CCFL propose 10 séances d'apprentissage par niveau, soit :

- 10 séances pour les CP ou CE1                   ou
- 10 séances pour les CE1 ou CE2.

La CCFL a validé le montant pris en charge par la CCFL à 60,00 € euros par séance et par classe pour cette année (montant identique à 2017),

La CCFL a validé le montant restant à charge des établissements scolaires ou des communes à 35,00 € par classe et par séance pour cette année (identique à 2017) ;

Le transport :

Pour cette année scolaire 2018/2019 (comme l'année précédente), il est proposé que les établissements scolaires ou les mairies se chargent de la commande de bus, la CCFL effectuera un remboursement des frais de transports en fin d'année scolaire sur présentation des factures acquittées. Devis effectué auprès de BRUNEL à Merville :  
Montant : 88 € 50 par séances

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la prise en charge des séances de natation.

## **7. Projet du Schéma de Cohérence Territoriale Flandre et Lys :**

Une délibération a été prise le 23 juin 2015 prescrivant la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Il rappelle que ce schéma concerne les communautés de communes de Flandre Intérieure et de Flandre Lys.

Au vu de l'exposé, le conseil municipal est amené à émettre un avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale Flandre et Lys arrêté par délibération n°2018-24 du comité syndical du 17 octobre 2018.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.122-1-1 et suivants.

Vu le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de Flandre et Lys arrêté par délibération n°2018-24 du comité syndical du 17 octobre 2018.

Vu la transmission du projet du SCOT Flandre et Lys pour avis à la commune de Haverskerque par courrier du 26 novembre 2018.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- D'émettre un avis favorable au projet de Schéma de Cohérence Territoriale de la Flandre et Lys sous réserve de clarifier les orientations du SCOT telles que citées ci-dessous.

- D'émettre un avis défavorable au projet de Schéma de Cohérence Territoriale de la Flandre et Lys sous motifs cités ci-dessus.

A l'issue de ces différents points, Monsieur le Maire clôt le Conseil Municipal